



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1735**

commune (s) : Oullins

objet : Cession, à la société Cité nouvelle, d'un tènement immobilier situé 58, rue Pasteur et 33-35, rue Voltaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1735**

commune (s) : Oullins

objet : **Cession, à la société Cité nouvelle, d'un tènement immobilier situé 58, rue Pasteur et 33-35, rue Voltaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation d'une opération de logement social, la Communauté urbaine de Lyon se propose de céder, au profit de la société Cité nouvelle, un tènement immobilier situé à Oullins, rues Pasteur et Voltaire, comprenant :

- une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec jardin située 58, rue Pasteur et cadastrée sous le numéro 20 de la section AK pour une superficie de 544 mètres carrés. Ledit bien fait actuellement l'objet d'une convention d'occupation temporaire avec la ville d'Oullins pour permettre à cette dernière de loger une famille,

- un bâtiment élevé de 2 étages sur rez-de-chaussée et bâtiment annexe situés 58, rue Pasteur et cadastrés sous les numéros 421 et 422 de la section AK pour une superficie totale de 328 mètres carrés,

- un ensemble immobilier situé 33-35, rue Voltaire comprenant 3 bâtiments à usage d'habitation, 2 constructions à usage de débarres ainsi qu'une construction à usage de dépôts et garages, le tout cadastré sous le numéro 21 de la section AK pour une superficie de 552 mètres carrés. L'un des garages est actuellement occupé suivant une convention d'occupation temporaire.

La société Cité nouvelle se propose ainsi de réhabiliter une partie des bâtiments existants et de construire un bâtiment neuf après démolition des annexes. Le programme consiste en l'amélioration de 13 logements, dont 11 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 2 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), d'une surface utile totale de 738 mètres carrés et la construction de 7 logements dont 6 en PLUS et 1 en PLAI, d'une surface utile totale de 344 mètres carrés.

Aux termes du compromis de vente qui a été établi, la cession de ce tènement immobilier interviendrait, partiellement occupé, au prix total de 300 000 €. Le montant est inférieur à celui émis par France domaine, la société Cité Nouvelle ne pouvant proposer un montant de cession supérieur qui mettrait en péril l'équilibre financier de l'opération de logement social, ceci compte tenu du coût total des travaux.

Par ailleurs, il sera constitué, lors de l'acte authentique, une servitude de tour d'échelle sur la parcelle contiguë communautaire cadastrée AK 383, pour permettre un accès en vue de l'entretien du mur séparatif.

A cet effet, il conviendra également de constituer une servitude de *non aedificandi* sur une bande de 3 mètres de largeur le long de la parcelle à l'est ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 16 juillet 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société Cité nouvelle, pour un montant de 300 000 €, d'un tènement immobilier situé 58, rue Pasteur et 33-35, rue Voltaire à Oullins, en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2010 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 177 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822 - opération 1 628,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 211 663,59 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 822 et en recettes - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1 628,
- produit de la cession : 12 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1 207,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 13 096,19 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 100 - fonction 824 - opération 1 207,
- produit de la cession : 111 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1 755,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 131 888,64 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824 - opération 1 755,
- moins-value réalisée : 56 648,42 € en recettes - compte 776 100 - fonction 01 et en dépenses - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.